

M. le Supérieur du Collège de Ste-Anne nous prie d'offrir au rédacteur du *Courrier du Canada*, M. le Dr N.-F. Dionné, ancien élève de cette institution, ses plus sincères remerciements pour ses paroles d'éloges en faveur du Collège de Ste-Anne.

Installation de la statue de l'Immaculée-Conception.— Mercredi dernier (14 septembre) à 12.30 heures précises, le steamer *Saguenay*, quittait le quai St André, ayant à son bord une centaine de pèlerins qui venaient être témoins de l'imposante cérémonie de l'installation de la statue de l'Immaculée-Conception. A neuf heures et demie, le steamer touchait au quai de la Rivière-du-Loup, où quelques passagers se joignirent aux pèlerins, entre autres les révérends M.M. Hébert, curé de Kamouraska, et Dion, curé de la Rivière-Ouelle. Une demi-heure plus tard, le *Saguenay* était en route pour Tadoussac où il arriva vers minuit.

A cinq heures du matin, les pèlerins se rendirent à la charmante église de Tadoussac, pour assister à la messe célébrée par le Révd M. Dion, pour le succès de l'œuvre.

Le steamer quitta le quai de Tadoussac à six heures et demi, et arriva au Cap-Trinité 3 heures plus tard. Sa Grandeur Mgr de Chicoutimi et plusieurs membres de son clergé étaient déjà sur les lieux. Sa Grandeur fit aussitôt la bénédiction de la croix et de la statue; Sa Grandeur était entourée des prêtres suivants:

RR. Messieurs Kirouack, Sirois, Tremblay, Haot, Roberge, Pelletier et Girard, du diocèse de Chicoutimi; Hébert, Dion et Beaulieu, de l'Archidiocèse de Québec; et Gagnon, du diocèse de Rimouski.

Le sermon de circonstance fut prononcé par Sa Grandeur.

La cérémonie était vraiment imposante: les deux steamers le *Saguenay* et le *St-Laurent*, qui arrivaient de Chicoutimi, se tenaient à 250 pieds environ du pied du Cap, dont la hauteur est de 2,500 au dessus du niveau de l'eau.

Le soleil brillait d'un vif éclat. Des centaines de voix chantaient des cantiques dédiés à Marie.

Un américain qui assistait à la fête n'a pu s'empêcher de faire la remarque suivante: "Le Pape n'a jamais officié dans un temple aussi vaste."

A la fin de la cérémonie, l'évêque de Chicoutimi a accordé 40 jours d'indulgence à toutes les personnes présentes et à toutes celles qui, passant devant la statue, réciteront trois *Ave Maria*.

La fête se termina par la nomination du Révd M. Hébert, de l'archidiocèse, comme vicaire général du diocèse de Chicoutimi, en souvenir des services signalés que ce digne prêtre a rendu à la colonisation du Saguenay.— *Le Canadien*.

CAUSERIE AGRICOLE

SOINS À DONNER AUX ANIMAUX DOMESTIQUES DANS LE PLUS GRAND INTÉRÊT PÉCUNIAIRE ET MORAL

DE L'HOMME.

(Suite.)

IV—*Pendant l'allaitement.*—1. Tout être qui vient au monde a besoin d'une purge. Cette purge, la na-

ture l'a placée dans le pis de la mère, et c'est le premier lait.

2. Un préjugé absurde, mais enraciné et d'autant plus funeste, s'oppose à ce que le jeune poulain prenne le premier lait. Il n'en sera pas de même. En dépit des noms de *venin (vérin) pourriture, poison*, etc., que lui a prodigués l'ignorance, loin de considérer ce premier breuvage comme malfaisant, on y verra, au contraire, une médecine nécessaire, par conséquent précieuse. Et si, les cas de mort sont si fréquents chez les jeunes poulains, dès les premiers jours de leur naissance, c'est presque toujours à la privation de cette médecine qu'il faut s'en prendre, car le poulain en a absolument besoin pour le videment de son corps.

3. On ne devra donc pas se permettre de traire la jument qui vient de mettre bas, et le poulain sera libre d'aller aussi vite qu'il lui plaira au pis de la mère. Ceci est absolu.

4. Si la gestation s'est mal effectuée, si des accidents sont survenus, si la bête est malade, si le part a été laborieux, et si, par suite, l'on a eu lieu de craindre que le premier lait soit mauvais on appellera le vétérinaire qui seul alors verra ce qu'il faut faire.

5. Si de même, pendant l'allaitement, l'on a lieu de juger, par l'état du poulain, que le lait qu'il prend ne soit pas bon, c'est encore au vétérinaire que l'on en référera pour savoir ce qu'il y a à faire.

6. Tant que la jument sera nourrice, elle recevra des aliments très-nourrissants, mais suffisamment aqueux pour lui assurer beaucoup de lait; car il est de toute nécessité que le poulain, durant tout le temps de sa croissance, n'éprouve aucune privation, et que la nourriture qu'il reçoit soit excellente.

7. Dès sa naissance, le poulain, soit au pâturage, soit à la ferme, sera entretenu dans la plus grande familiarité avec tout le monde. On l'habitue à se laisser flatter, caresser, manier dans toutes les parties de son corps. Il devra aimer la voix de l'homme et y répondre. Les femmes surtout devront en faire leur bijou. Elles devront l'amener au point d'accourir à leur appel et de manger dans leur main quelque friandise.

8. Jamais de rudesse et surtout jamais de coups. Tout par la douceur; par la sympathie. A bas les mains levées! Silence aux voix rudes!

9. La mère de même sera traitée avec la plus grande douceur et avec le plus grand soin. Elle devra également être familière, et si elle ne l'est point on fera tout pour l'amener là.

10. Elle sera régulièrement étrillée, bouchonnée, lavée, en un mot soigneusement pansée.—Quant au poulain, ces soins alors pour lui sont inutiles, la mère s'en charge.

11. L'écurie sera toujours bien aérée, mais suffisamment chaude, et rien n'y manquera au bien-être de la mère et du petit.

V—*Sevrage.*—1. Le poulain sera sevré à six mois environ.

2. La séparation ne se fera pas brusquement, car il en résulterait, de part et d'autre, de graves inconvénients.

3. On y préparera donc, au moins quinze jours à l'avance, la mère et le petit.